lycée polyvalent Charles Poncet
académie Grenoble
éducation nationale

Rentrée 2021

DOSSIER D'INSCRIPTION

PREMIERE TECHNOLOGIQUE
Et nouveaux élèves dans l'établissement en PREMIERE ou TERMINALE

Date d'inscription : **Mercredi 30 juin 2021**

de 8h30 à 17h30 en continu

La présence des familles lors de cette journée est indispensable.

A noter : l'entrée au lycée se fera uniquement par la rue Ballaloud),

Liste des documents

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

- ☐ fiche d'inscription avec photo
- ☐ fiche de renseignements
- ☐ fiche d'urgence
- ☐ fiche santé avec photo
- ☐ copie des pages vaccinations carnet santé
- ☐ chèque de 80€
- ☐ inscription demi-pension ou internat
- ☐ copie pièce d'identité
- ☐ copie livret de famille
- ☐ attestation d'assurance scolaire
- ☐ RIB/IBAN du responsable financier (obligatoire)
- ☐ Attestation recensement ou JPDA (obligatoire pour les terminales)
- ☐ facultatif : adhésion Maison du Lycéen (ou à fournir dans l'année)
- ☐ facultatif : adhésion Association sportive (si participation aux activités)

Pour les élèves entrants, la carte Pass'Région devra être commandée sur le lien suivant : https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/191-avantages-carte-pass-region.htm



HORAIRE DE RENTRÉE

Installation à l'INTERNAT	**Jeudi 2 septembre de 13h00 à 14h00**
RENTRÉE	**Jeudi 2 septembre 2021**
Accueil dans les classes par l'équipe pédagogique et éducative	**14h00 à 15h00**

Le déroulement normal des cours débutera le jeudi 2 septembre 2021 à 15h00 selon l'emploi du temps de chaque classe.

MAJ 02/06/21

lycée polyvalent Charles Poncet
académie Grenoble
éducation nationale

Année 2021-2022

Photo

INSCRIPTION en TERMINALE GENERALE

Conformément aux résultats de la procédure d'orientation de fin de première, je demande l'inscription de mon enfant en classe de terminale générale.

NOM : …….. Prénom : ……

Classe suivie en 2020/2021 : …….. Établissement : ……

Langues Vivantes : LVA : …… LVB : ……

Qualité demandée en 2021/2022 : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne

ATTENTION : Les choix indiqués sur la présente fiche sont définitifs.
Aucun changement ou abandon d'option ne pourra être accepté en début ou en cours d'année (sauf avis contraire prononcé par le conseil de classe).

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	
2 Enseignements de spécialité (6h) suivis en 1ère et maintenus en terminale *(cochez deux cases)*	☐Arts Plastiques ☐ Sciences économiques et sociales ☐ Histoire-Géopolitique, Géopolitique et Sciences Politiques ☐ Humanités, littérature et philosophie ☐ Science de l'ingénieur ☐ Mathématiques ☐ Numérique et sciences informatiques ☐ SVT ☐ Langues, littératures et cultures étrangères ☐ Physique Chimie

	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (2h à 3h)
1 Enseignement optionnel déjà suivi en 1ère *(cochez une case)*	☐Allemand LVC ☐ Latin ☐ Arts Plastiques ☐ Histoire des Arts ☐ Théâtre
1 Enseignement optionnel *(cochez une case)*	**Option facultative spécifique à la terminale** ☐ Maths expertes (3h) ☐ Maths complémentaires (3h) ☐ Droit et grands enjeux du monde contemporain (3h)
Module facultatif (cumul avec une des options facultatives possible)	☐ Prépa Sciences Humaines et Politiques (1h à 2h)

OPTIONS pour les élèves sélectionnés SUR DOSSIER ☐ ESABAC ☐ FOOT

J'autorise le lycée à photographier mon enfant pour son dossier scolaire et administratif.

Fait à ……, le ……. Signature des parents ou responsables légaux

MAJ 17/05/21

lycée polyvalent Charles Poncet
académie Grenoble
éducation nationale

Année 2021-2022

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ELEVE

Nom : ……

Prénom : ……

Téléphone : ……. Mail : ……

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin Nationalité : ……

Né(e) le : ……

Commune de naissance : ……..

Département de naissance : ……..

Pays de naissance : ……

N° de sécurité sociale……..

SCOLARITÉ

Scolarité suivie l'année scolaire 2020/2021

Nom de l'établissement : ……..

Classe : ……

AFFECTATION pour l'année scolaire 2021/2022

Nom de l'établissement : ……..

Classe : ……

Régime : ☐ Externe ☐ Demi-Pensionnaire ☐ Interne

lycée polyvalent Charles Poncet
académie Grenoble
éducation nationale

Année 2021-2022

RESPONSABLE 1 (Financier)

Nom : ……

Prénom : ……

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre *(précisez)* : ……

Autorise à communiquer mes coordonnées aux associations de parents d'élèves : ☐ oui ☐ non

Adresse : ……

……

……

Téléphone domicile : ……

Téléphone mobile : ……

Téléphone travail : ……

E –mail : ……

Profession : ……

Nombre d'enfants à charge : …… Fratrie dans l'établissement : ☐ oui ☐ non

Accepte les SMS : ☐ oui ☐ non à contacter en priorité : ☐ oui ☐ non

RESPONSABLE 2

Nom : ……

Prénom : ……

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre *(précisez)* : ……

Autorise à communiquer mes coordonnées aux associations de parents d'élèves : ☐ oui ☐ non

Adresse : ……

……

……

Téléphone domicile : ……

Téléphone mobile : ……

Téléphone travail : ……

E –mail : ……

Profession : ……

Nombre d'enfants à charge : …… Fratrie dans l'établissement : ☐ oui ☐ non

Accepte les SMS : ☐ oui ☐ non

lycée polyvalent Charles Poncet
académie Grenoble
éducation nationale

ANNEE 2021-2022

FICHE D'URGENCE

NOM : ..... Prénom : .....

Classe : ...…….. Date de naissance : .....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal .....
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :.....
.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :.....
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° du domicile : .....

N° du travail du père : ..... Portable : .....

N° du travail de la mère..... Portable : .....

Nom et n° de téléphone d'une autre personne susceptible d'être contactée rapidement : .....
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : .....

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, maladie de longue durée, traitements en cours, précautions particulières à prendre…)…… ..
.....
.....
……..
.....

NOM, adresse et N° de téléphone du médecin traitant : .....

.....

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Votre enfant présente-t-il un trouble des apprentissages (dyslexie, hyperactivité, problèmes de concentration …) ?

Si oui, lequel ? .....
Si les soins sont stoppés, merci de le préciser : …….

Est-il pris en charge actuellement ou a-t-il été suivi :

En orthophonie : OUI ❒ NON ❒
En suivi psychologique : OUI ❒ NON ❒
Autre suivi : .....

Votre enfant a-t-il un suivi AESH OUI ❒ NON ❒
Est-t-il notifié par la MDPH (gevasco) OUI ❒ NON ❒

Un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé**) peut être mis en place, à la demande de la famille, si votre enfant présente un problème de santé nécessitant des précautions particulières ou des prises de médicaments.

Un PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) peut également être mis en place si problèmes d'apprentissage – Joindre un compte rendu de spécialiste.

EN CAS D'INAPTITUDE A L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :
Un certificat type est à retirer à l'infirmerie ou à la vie scolaire afin de permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève.

VACCINS OBLIGATOIRES POUR L'ADMISSION AU LYCEE
Une vaccination antidiphtérique, antitétanique et antipoliomyélitique complète dont le dernier rappel date de moins de cinq ans.
Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, faire vacciner l'élève dès maintenant sauf contre-indication mentionnée sur le certificat médical.
Fournir une photocopie du carnet de santé ou des certificats de vaccination.

Date ……
Signature du responsable

FICHE DE SANTE - GT

DOCUMENT CONFIDENTIEL

PHOTO

NOM de l'élève : .....
Prénom : .....
Classe : .....
Nationalité : .....
Date de naissance : .....
Lieu de naissance : .....

N° de sécurité sociale de l'élève OBLIGATOIRE

Ce numéro se trouve sur l'attestation de droits à l'assurance maladie délivrée par la CPAM ; vous pouvez également l'obtenir en téléphonant au 3646.

Ce document est soumis au secret professionnel. Dans l'intérêt de votre enfant, merci de répondre le plus exactement possible au questionnaire ci-dessous.
Transmettre cette fiche à l'infirmerie sous enveloppe cachetée.

Nom et commune du dernier établissement scolaire fréquenté par votre enfant : .....

FAMILLE :
Prénoms et dates de naissance des frères et sœurs – écoles fréquentées
.....
.....
.....
.....
.....

PERE :
NOM ..... Prénom : .....
Adresse .....
.....
Profession .....

MERE :
NOM ..... Prénom : .....
Adresse .....
.....
Profession .....

TUTEUR :
NOM ..... Prénom : .....
Adresse .....
.....
Profession .....

Numéros de téléphone en cas d'urgence :

Ces numéros sont indispensables pour vous prévenir de la nécessité de soins urgents éventuels.

Père :
Domicile .....portable .....travail .....

Mère :
Domicile .....portable .....travail .....

Ou tiers à contacter (grands parents – voisins …)
Nom ..... téléphone .....

Nom et téléphone du médecin traitant

.....

En cas d'urgence, il sera fait appel au SAMU (15). C'est le médecin du SAMU qui décide des mesures à prendre en fonction de l'état de santé de l'élève. La famille est avertie dans les meilleurs délais.
Un élève envoyé à l'hôpital ne peut en sortir qu'accompagné de l'un de ses parents.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

La famille est invitée, dans l'intérêt de l'élève, à répondre le plus exactement possible au questionnaire ci-dessous :

L'élève a-t-il subi une opération chirurgicale ? OUI ❒ NON ❒
Si oui, laquelle ? .....
.....

L'élève a-t-il une maladie chronique ? OUI ❒ NON ❒
Si oui, laquelle ? .....
.....

Traitement éventuel : .....
Fait-il des allergies ? (contre-indication à l'emploi de certains médicaments)
OUI ❒ NON ❒ Si oui, lesquelles ? .....
.....

Donner tout renseignement qui pourrait être utile à l'infirmière de soins (malaises, troubles nerveux, troubles cardiaques, convulsion, épilepsie, traitements, séquelles d'accidents … surveillance nécessaire)
.....
.....
.....
.....

Handicap :
Visuel : .....
Auditif : .....
Statique : .....
Langage : .....

Si l'élève suit actuellement un traitement médical, celui-ci doit être déposé à l'infirmerie avec l'ordonnance.

Par mesure de sécurité, les élèves ne doivent pas avoir de médicaments dans leur sac. Toute prise ponctuelle de médicament doit se faire à l'infirmerie où votre enfant aura déposé son traitement avec l'ordonnance.

SERVICE INTENDANCE DU LYCEE CHARLES PONCET- 1 avenue Charles Poncet, BP 109, 74302 CEDEX

Mail : intendance.0740017s@ac-grenoble.fr **TELEPHONE – 04.50.89.36.20**

INSCRIPTION à la DEMI-PENSION ou à l'INTERNAT
Année scolaire 2021/2022

Je, soussigné(e) M. Mme _____, responsable légal et financier, déclare inscrire à la

DEMI-PENSION ☐ **INTERNAT** ☐

l'élève NOM _____ PRENOM_____

inscrit en classe de

SECONDE ☐ MLDS ☐ FLE ☐ PREMIERE ☐ TERMINALE ☐ BTS ☐

3PREPA-METIERS ☐ 2nde PRO ☐ 1ère PRO ☐ TERMINALE PRO ☐ CAP1 ☐ CAP2 ☐

Je certifie avoir lu et pris connaissance et accepter les conditions d'accès au restaurant scolaire ci-jointes, dont les principales dispositions sont résumées ci-dessous :

L'accès au restaurant se fait au moyen du **PASS REGION**, que vous aurez commandé **impérativement** pour la rentrée sur le site de la Région Auvergne-Rhône Alpes, il est valable jusqu'à la fin de votre scolarité au lycée.

Le compte de l'élève doit être approvisionné: sans crédit restauration sur le pass région, l'accès au restaurant est impossible. **Il est recommandé d'effectuer l'approvisionnement par carte bancaire, avec le télépaiement sur pronote. Ce dernier créditant votre PASS REGION dans la journée.** Les chèques et les espèces sont aussi acceptés pour l'approvisionnement du PASS REGION ils doivent être remis à l'intendance **au moins 48 heures à l'avance**. Leur montant doit correspondre à **10 repas** minimum.

Les élèves sont informés du solde de leur compte à chaque passage au distributeur de plateau. En cas d'oubli de sa carte, l'élève doit se procurer un badge jetable au tarif majoré.

Le **PASS REGION** est personnel et nominatif, en aucun cas **il ne peut être prêté**. Toute tentative de fraude peut entrainer l'exclusion de la demi-pension. La réservation des repas est obligatoire avant 10H15 et depuis la veille 14H à une borne de réservation du lycée pour bénéficier du tarif élève. Sans réservation, le passage est possible mais à un tarif majoré. **Les tarifs sont remis à jour chaque année au 1er janvier.**

Pour les élèves de seconde et tous les nouveaux demi-pensionnaires,

1. **Un chèque de 80 €** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Charles Poncet afin d'alimenter le PASS REGION pour environ 20 repas.
   Pour les autres, alimenter la carte au minimum de 10 repas pour la rentrée. Noter au dos du chèque le NOM et PRENOM de l'élève.
2. **Par la suite, un approvisionnement pour 10 repas minimum, soit 39€,** selon les moyens de paiements décris antérieurement.

Pour toute inscription au lycée est fourni OBLIGATOIREMENT un RIB du responsable financier, pour d'éventuels remboursements (INDIQUEZ LE NOM DE L'ELEVE AU DOS DU RIB)

A noter : Aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre sauf circonstance exceptionnelle validée par le chef d'établissement.

Date : **Signature :**

DOCUMENT À RENDRE AU LYCÉE LE JOUR DE L'INSCRIPTION ACCOMPAGNÉ D'UN RIB DU RESPONSABLE

SERVICE INTENDANCE DU LYCEE CHARLES PONCET- 1 avenue Charles Poncet, BP 109, 74302 CEDEX

Mail : intendance.0740017s@ac-grenoble.fr TELEPHONE – 04.50.89.36.20

CONDITIONS D'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

1 – PASS RÉGION

Il est impératif de le commander pour la rentrée (https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm), ce pass est valable pour toutes les années scolaires passées dans l'établissement et est strictement personnel, ne peut en aucun cas être prêté. Toute tentative de fraude peut entraîner l'exclusion de la demi-pension.

Le **Pass Région est obligatoire**, il permet :

- L'accès au lycée et à la restauration
- La distribution des manuels scolaires
- De bénéficier d'une somme attribuée par la région pour des sorties culturelles, entre autres

. 1.1 – Perte ou vol du PASS

A commander de nouveau sur le site de la région et à signaler immédiatement à l'intendance pour mise en opposition afin de gérer la situation dans l'attente de recevoir un nouveau pass région.

1.2 – Oubli du PASS – crédit insuffisant

Lorsque vous avez oublié votre **PASS REGION** ou lorsque votre crédit est devenu insuffisant, vous avez la possibilité de prendre votre repas en vous procurant un badge jetable (au distributeur situé dans le hall de l'intendance), mais vous devrez vous acquitter du tarif en vigueur au 1er septembre 2021 (**uniquement en espèces et avec l'appoint**)

2 – ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE (Cet accès se fait avec le pass région).

Les repas doivent être réservés à l'une des 4 bornes de réservation situées à proximité : des bureaux de la **vie scolaire**, de l'**Auditorium**, **sous le préau bât C** ou à **l'entrée du bâtiment A des Ateliers.**

*** avant 10 h 15 pour le repas du jour** *** à partir de 14 heures pour le repas du lendemain**

ATTENTION **: Tout repas réservé** est **débité** du compte de l'élève, qu'il soit **consommé ou non.**

Sans réservation, l'accès au restaurant scolaire est toujours possible mais au tarif majoré en passant un badge jetable.

3 – HORAIRES DU SERVICE RESTAURATION

Les horaires d'ouverture du restaurant scolaire doivent être respectés et sont définis par le règlement intérieur.

4– TARIFS

Les tarifs sont fixés pour l'année civile par arrêté de la Région Auvergne Rhône-Alpes, sur proposition du lycée.
Les prix pour l'année 2021 sont :

Repas réservé **3,90 €** Badge perdu (détérioré, etc.) **6.00 €** Badge jetable **4.45 €**

Repas non réservé (tarif majoré) **4,45€**

5– PAIEMENT

5.1 – Délais de paiement

Chaque fois que vous réservez et que vous passez directement à la borne du self, un repas est débité de votre compte et votre solde s'affiche.

Attention tout paiement doit être déposé **AU MOINS 48 HEURES À L'AVANCE,** sauf télépaiement**.**

5.2 – Règlements

Les repas **sont obligatoirement achetés par 10 minimum.**

- **PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE** en ligne grâce à votre code PRONOTE dans la rubrique « **restauration** ».

- **PAIEMENT PAR CHEQUE** libellé à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Charles Poncet » et portant obligatoirement au verso : **nom et prénom de l'élève**.

Les chèques devront systématiquement être déposés dans la boîte aux lettres du service intendance, 48 heures à l'avance.

- **PAIEMENT EN ESPECES** au service intendance, le matin uniquement du lundi au vendredi.
  Le versement des espèces doit également intervenir au moins 48 heures à l'avance.

Pour les élèves de terminale ou tous ceux quittant l'établissement, il est demandé en fin d'année scolaire, de faire l'appoint et de consommer le nombre de repas permettant de solder votre crédit.

5.3 – Remboursement du solde de la carte

Le solde restant en fin d'année est utilisable sur l'année suivante si vous êtes toujours élève dans l'établissement.
Pour les élèves quittant l'établissement vous pouvez demander le remboursement du reliquat des cartes cantine ou transférer sur le compte d'un autre élève.
Tous les remboursements devront être demandés expressément par écrit et accompagnés d'un RIB.
Le remboursement ne pourra être fait que par virement administratif sur le compte du responsable financier de l'élève.

Pour toute inscription au lycée est fourni un RIB du responsable financier, pour d'éventuels remboursements.

6 – SERVICE INTENDANCE

Ouverture au public :

Du lundi au jeudi de 7h30 à 13h et le vendredi de 7h30 à 12h.

Vous pouvez aussi contacter le service intendance au **04.50.89.36.20** ou par mail à l'adresse suivante : **intendance.0740017S@ac-grenoble.fr**

lycée polyvalent Charles Poncet
académie Grenoble
éducation nationale

Année 2021-2022

DEMANDE D'INTERNAT

Madame, Monsieur ……

responsable de l'élève :

Nom : …… Prénom : ……

Niveau de classe : …… ☐ Classe foot

☐ BTS

sollicite une place à l'internat dans votre établissement.

Nom et adresse du responsable légal 1 : ……..
……
……

Nom et adresse du responsable légal 2 : ……..
……
……

Motif de la demande : ……
……
……
……
……
……

Une commission aura lieu avant le 13 juillet 2021. Vous serez informés par courrier de la décision de la commission (toute acceptation ne sera définitive qu'après validation du service santé).

Fait à ……., le ……
Signature :

MAJ 17/05 2021

Service intendance du Lycée Charles Poncet

INTERNAT 2021/2022

Le forfait d'hébergement comprend le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner, et la nuitée du lundi au vendredi.

Les remises sur ce forfait d'internat sont décidées par le conseil d'administration et s'appliquent uniquement pour les cas suivants :

- sanction disciplinaire d'exclusion temporaire
- voyage scolaire de plus de 8 jours
- raison médicale sur présentation d'un certificat médical de plus de 10 jours
- stage

La facture trimestrielle est transmise par courrier au responsable financier, début décembre pour le 1er trimestre, fin mars pour le 2ème trimestre et début juin pour le 3ème trimestre.

- **PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE,**
  LYCEE CHARLES PONCET
  IBAN : FR76 1007 1740 0000 0010 0027 884
  BIC : TRPUFRP1
  Mention du virement : nom et prénom de l'élève
- **PAIEMENT EN ESPÈCES**, au service intendance
- **PAIEMENT PAR CHÈQUE**, libellé à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Charles Poncet », au service intendance

Pour information, l'internat du 1er trimestre 2021/22 sera de 576.12€. À titre indicatif, le prix de l'internat de l'année 2021 est de 1518.85 €.

La place d'internat est attribuée pour l'ensemble de l'année scolaire, votre engagement implique par conséquent qu'il n'y aura pas de sortie possible de l'internat en cours d'année, sauf décision du chef d'établissement pour raison exceptionnelle, à l'issue d'un trimestre.

Toute sortie de l'internat est définitive, c'est-à-dire qu'elle s'applique pendant toute la durée restante de la scolarité de l'élève au sein de l'établissement.

L'inscription à l'internat est à renouveler chaque année (*les élèves inscrits une année bénéficient d'une priorité l'année suivante, si toutefois leur situation familiale ou scolaire n'a pas évolué d'une part, et sous réserve cependant que les frais d'internat dus ont été intégralement réglés en fin d'année scolaire précédente d'autre part).*

LYCEE CHARLES PONCET – SERVICE INTENDANCE - 1, avenue Charles Poncet - BP 109 – 74302 CLUSES
Téléphone : 04.50.89.36.20 mail : intendance.0740017S@ac-grenoble.fr

lycée polyvalent Charles Poncet
académie Grenoble
éducation nationale

Année 2021-2022

Adhésion Maison Des Lycéens

Association de type Loi 1901 animée par des élèves et des personnels de lycée, **la MDL a pour objet d'encourager, favoriser, développer ou impulser des projets et des activités à caractère éducatif, citoyen, solidaire, culturel… à destination de nos élèves et étudiants.**

Sa démarche s'exerce en lien avec les élèves représentants au Conseil de Vie Lycéenne et au Conseil d'Administration de l'établissement et **son champ d'action s'étend à tout projet présenté par des élèves ou personnels du lycée.**

Le soutien de ces initiatives s'effectue tant sur l'aspect organisationnel que matériel par l'acquisition d'équipements ou leur entretien, ou encore l'aide au financement de projets éducatifs…

Au cours de l'année 2020-2021, la MDL a notamment contribué à la réalisation des projets suivants :

- Programme de sorties culturelles des internes (cinéma, concerts, etc…)
- Fête de Noël des internes (patinoire, animation soirée)
- Equipement des foyers internat et externat
- Equipement de la salle de musique
- Journée du lycéen (location sono-technicien, récompenses,…)
- Aide à la réalisation et subvention de voyages scolaires
- Soutien du projet « Classe Montagne »
- Soutien du projet artistique « Les Planches Poncet »
- Achats de lots pour les divers projets du lycée (littéraire, numérique, …)
- Financement du projet vidéo « LPO Charles PONCET »
- Bal de fin d'année (location sono, déco...).

Aidez nous à maintenir une vie lycéenne riche et conviviale en adhérant à la MDL et en rejoignant le bureau de l'association lors de son Assemblée Générale de début d'année !

Adhésion MDL 2021-2022

Nom *(de l'élève/étudiant)*: …… Prénom : ……
Niveau de classe : ……

Ci-joint un chèque de 7€ à l'ordre de la Maison des Lycéens – Lycée Charles Poncet

Signature de l'élève/étudiant : Signature du responsable légal :

MAJ 10/05/21

Association sportive Lycée Charles Poncet

Année 2021/2022

lycée polyvalent Charles Poncet
académie Grenoble
éducation nationale

<table>
<tr><th>Lundi 12h30 -> 14h</th><th>Mardi 12h30 -> 14h</th><th colspan="2">Mercredi 12h30 -> 15h</th><th>Jeudi 12h30 -> 14h</th><th>Vendredi 12h30 > 14h</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Musculation
Sports co</td><td>Danse
Yoga
Sports co</td><td rowspan="2">Futsal
Basket
Fitness
Volley
Badminton</td><td rowspan="2"><u>Sorties :</u>
Cross
Trail
Ski alpin
Raid vert</td><td rowspan="2">Musculation</td><td rowspan="2">Trail
(Escalade)</td></tr>
<tr><td>Mardi 18h -> 19h30
Musculation</td></tr>
</table>

Les activités sont ouvertes à tout le monde quelque soit votre niveau ! Vous pouvez venir pratiquer dans un but de loisirs, pour représenter le lycée dans les compétitions UNSS, ou pour vous entrainer pour les épreuves sportives du baccalauréat.

Le tarif de la licence à l'année qui permet de pratiquer l'ensemble des activités proposées au lycée est de : 20€

Inscription 2020/2021 :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) ……..

- *Autorise ma fille, mon fils à participer aux activités de l'association sportive du lycée (loisir, compétition) :*

  Nom : …… Prénom :

  Classe : …… Sexe : F / M

  Date de naissance : ……

  Activités choisies : 1 …… 2 …… 3 ……..

- *Autorise en cas d'accident, l'hospitalisation et en cas de nécessité l'intervention médicale ou chirurgicale.*

  Numéro de téléphone du responsable légal: ……

- Fait à …… Le…… **Signature :**

Prix de la licence : 20€ en espèce ou en chèque à l'ordre de L'association sportive lycée Charles Poncet.